

« Terminologie comptable »

Paul A. Horguelin

Volume 12, Number 1, mars 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/003117ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/003117ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Horguelin, P. A. (1967). « Terminologie comptable ». *Meta*, 12(1), 17–18.
<https://doi.org/10.7202/003117ar>

"Terminologie comptable"

À plusieurs reprises, META a eu l'occasion de signaler la naissance de comités de terminologie créés par des sociétés ou des groupements professionnels. Ces initiatives intéressent directement les traducteurs qui sont parmi les premiers à bénéficier des recherches et des publications de ces différents comités. Nous sommes donc heureux de saluer un nouveau comité de terminologie, celui de l'Institut des comptables agréés de Québec.

Dans son premier bulletin de terminologie comptable, le comité définit son mandat, qui est « de travailler à répandre le bon usage en matière de terminologie comptable française parmi les membres de l'Institut, les étudiants et le monde des affaires ». Nous lisons aussi: « Le comité s'est fixé comme objectif immédiat la publication d'une feuille périodique traitant de différents problèmes concernant le langage comptable. *Terminologie comptable* cherchera à repérer les incorrections que l'on rencontre dans le langage courant et tentera de guider le choix vers une version corrigée. En outre, le comité sera conduit parfois à proposer des mots nouveaux à titre d'équivalents de certaines des nombreuses expressions techniques que fabrique sans cesse le monde économique anglo-saxon. »

Le feuillet n° 1 analyse trois faux amis: *depreciation*, *legal* et *inventory*; pour chaque terme, on trouve une définition, une explication des sens de ce terme en comptabilité et une traduction. Suit un vocabulaire succinct des méthodes

d'analyse de la rentabilité des investissements. Le feuillet se présente sous la forme d'un petit fascicule de 9 x 6 pouces, perforé sur le côté.

Loin de se montrer dogmatique, le comité propose des solutions motivées et, dans un avant-propos, « invite en particulier les membres de la profession comptable à lui communiquer leurs observations et leurs suggestions, voire leurs objections, à l'égard des termes qu'il proposera. Il estime que le dialogue avec les membres lui est indispensable pour mener sa tâche à bien. » Espérons que les comptables du Québec sauront répondre à cet appel.

Il faut souhaiter que ces feuillets de terminologie, nécessairement sommaires, se suivent à une cadence régulière. Ils compléteront alors avantageusement le glossaire bilingue de termes comptables publié en 1963 par l'Institut canadien des comptables agréés. Le directeur des recherches du comité, M. Yves-Aubert Côté, ayant participé à l'établissement de ce glossaire, l'uniformisation de la terminologie comptable semble en bonne voie.

Au risque de réveiller une vieille querelle, nous aimerions poser une question pour terminer : l'Institut des comptables agréés *de* Québec ne devrait-il pas être *du* Québec ? Au comité d'en décider !

PAUL A. HORGUELIN

n.d.l.r. META se fera un devoir de publier un compte rendu de tout bulletin de terminologie spécialisée. La Rédaction invite donc instamment tout comité ou institut travaillant dans ce domaine à lui adresser tout jeu de fiches, bulletin ou publication quelconque qui pourra l'aider à tenir le public traducteur au courant de ces recherches. L'adresse: META, C.P. 502, Station H, Montréal 25, Qué.